



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Piégeage des alouettes des champs, grives, merles noirs et vanneaux huppés

Question écrite n° 12134

Texte de la question

Mme Laurence Gayte attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur l'autorisation du piégeage des alouettes des champs, des grives, des merles noirs, ainsi que des vanneaux huppés. Alors que l'effondrement des oiseaux des champs est constaté, que près de 30 % de la population d'alouettes des champs a disparu, il serait intéressant que dans le cadre du plan biodiversité et de la concertation mise en œuvre, le piégeage de ces oiseaux soit reconsidéré, au regard de l'état de conservation de ces espèces. Évidemment, ces pièges ne sont pas la cause première de cette diminution, l'accélération des pratiques agricoles et l'utilisation de pesticides restent la première source de ce massacre, mais ils y contribuent. Et dans ce nouveau cadre établi renforçant la protection des espèces les plus menacées, il serait peut-être utile d'étudier la ré-autorisation des mêmes quotas de prélèvements et d'y préférer leur diminution, afin de protéger ces espèces. Elle le remercie de la réponse qu'il pourra lui apporter.

Texte de la réponse

De nombreuses espèces d'oiseaux sont en effet en déclin dans tous les milieux, et notamment celles inféodées aux milieux agricoles. Le programme STOC (Suivi temporel des oiseaux communs) révèle ainsi que les oiseaux communs des milieux agricoles ont perdu 33 % de leurs effectifs depuis 2001. Dans ce contexte, le ministère de la transition écologique et solidaire a décidé de baisser les quotas de chasse traditionnelle aux oiseaux. Ainsi, pour prendre l'exemple de l'alouette des champs, les plafonds de prélèvements sont diminués de plus de deux-tiers par rapport à ceux qui prévalaient depuis la campagne 2015-2016 (de 370 000 à 106 000). Pour mémoire, avant 2015, il était effectivement prélevé annuellement près de 300 000 alouettes. Ces décisions s'inscrivent dans le cadre des mesures visant la modernisation de l'organisation de la chasse et la protection de la biodiversité, annoncées par le Gouvernement le 28 août 2018.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Gayte](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12134

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et solidaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 septembre 2018](#), page 8214

Réponse publiée au JO le : [5 mars 2019](#), page 2213